



Salaire différent de mon contrat

Par celia

Bonjour,

J'ai besoin d'aide pour comprendre ma situation.

Je suis en CDD depuis septembre, renouvelé chaque mois. Mon contrat est fixé à 70 heures par mois. Pour les mois de septembre et octobre je n'ai eu aucun problème, même si j'ai effectué moins d'heures que celles prévues dans mon contrat.

Pour le mois de novembre, j'ai été payée seulement mon nombre d'heures réellement effectuées, sachant que je badge mes heures d'arrivée et de départ.

Je voudrais savoir :

Est-ce normal d'être payée moins que les 70 heures prévues si l'employeur m'a fait travailler moins ?

L'employeur doit-il me payer les 70 heures indiquées dans le contrat, même si j'ai travaillé moins d'heures ?

Je vous remercie par avance

Par kang74

Bonjour

Pourriez vous nous dire quel est l'objet et les dates exactes des contrats (ou avenants)?

Dependez vous du service public ?

Y a t il eu des absences ou des jours fériés ou vous n'avez pas travaillés ?

Avez vous étudié votre fiche de paie pour savoir si, sur la dernière il y avait une mention particulière ? Une ligne dans les cotisations supplémentaire ?

Le mieux est toujours de demander en premier lieu à son employeur , et de venir ensuite pour mieux comprendre sur le forum .